

U N B R E F A P E R Ç U D U

BILAN

SUR LA RECHERCHE-ACTION

SOLIDARITÉ
JEUNESSE



RAPPORT DU COMITÉ AVISEUR DE SOLIDARITÉ JEUNESSE

Québec 

Ce document constitue une version abrégée du
Bilan sur la recherche-action Solidarité jeunesse
rédigé par le **Comité adviseur de Solidarité jeunesse**.

À noter que la version intégrale de ce bilan
sera publiée en mars 2003.

COMITÉ AVISEUR DE SOLIDARITÉ JEUNESSE

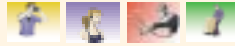
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : (418) 644-6997
Télécopieur : (418) 644-1299

Dépôt légal – Février 2003
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN X-XXX-XXXXX-X

© Gouvernement du Québec

Note

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes, et ce, dans le but d'alléger le texte.



Solidarité jeunesse

a pris la forme d'une recherche-action qui a permis d'expérimenter des façons de faire destinées à alimenter le gouvernement du Québec dans l'élaboration d'une solution de rechange à l'aide de dernier recours. Rappelons que Solidarité jeunesse est un projet qui vise les jeunes de 18 à 20 ans admissibles à l'assistance-emploi. Tout en soutenant les jeunes sur le plan financier, Solidarité jeunesse offrait à ces derniers la possibilité d'entreprendre des démarches afin qu'ils puissent retrouver leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle le plus rapidement possible.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a misé sur le recours à une approche personnalisée centrée sur les réalités et sur les besoins des jeunes. À cet effet, il a mis sur pied une offre de services commune des centres locaux d'emploi et des Carrefour Jeunesse-Emploi et autres organismes jeunesse, dans le cadre de protocoles d'entente sur le plan local.

De leur côté, les jeunes s'engageaient volontairement dans ce projet, d'une durée d'un an, soit trois mois à raison de vingt heures par semaine et neuf mois pour la période de suivi. Ils réalisaient par la suite leur plan d'action individuel devant les mener à l'obtention d'un emploi, leur donner accès à une mesure active d'Emploi-Québec ou encore leur permettre d'effectuer un retour aux études ou une remise en santé.



1. DES RÉSULTATS CONCLUANTS

Pour l'ensemble de l'expérimentation (1^{er} novembre 2000 au 31 octobre 2002), Solidarité jeunesse a été proposé à 17 256 jeunes. De ces jeunes, 11 353 (66 %) ont accepté de prendre part au projet, tandis que 5 903 (34 %) jeunes ont refusé l'offre de la Sécurité du revenu. Ajoutons que parmi ceux qui ont décidé de participer à Solidarité jeunesse, ils ont été 10 408 à s'engager effectivement dans le projet. Il s'agit de 92 % des jeunes qui avaient accepté de participer au projet.

Précisons également que le taux d'abandon est passé de 18 % pour la première année de l'expérimentation à 13,6 % pour la seconde année. Cela dit, les motifs d'abandon sont demeurés sensiblement les mêmes tout au long du projet, à savoir : le manque d'intérêt, le manque de motivation, les problèmes personnels, l'incapacité de se déplacer dans les locaux des organismes jeunesse (surtout dans les MRC rurales), comme l'a observé le Réseau des Carrefour Jeunesse-Emploi.

Les effets de l'offre de services Solidarité jeunesse

Au 31 octobre 2002, 88,2 % des participantes, soit 2 571 jeunes, étaient en mouvement 18 mois après avoir entrepris leur participation à Solidarité jeunesse. En fait, 61,1 % de ces personnes (1 781 jeunes) étaient autonomes financièrement. Ces jeunes n'ont plus recours à l'assistance-emploi. Nous notons aussi qu'une proportion de 23,5 % des jeunes (soit 684 d'entre eux) ont entrepris un retour aux études ou participent à une mesure active ou à une activité avec Emploi-Québec. Enfin, 3,6 % (106 jeunes) des participants étaient toujours à l'assistance-emploi, mais avec un revenu de travail. Enfin, certains jeunes pouvaient avoir entrepris des démarches visant à régler un problème de santé ou certains problèmes personnels importants.

Comparativement à l'ensemble des jeunes admis à l'aide de dernier recours et soumis au Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi, les participants de Solidarité jeunesse ayant opté pour ce projet sur une base volontaire occupent plus fréquemment un emploi au cours de la période de postparticipation et ils présentent un nombre plus faible de mois de présence à l'aide de derniers recours pendant cette période. De plus, les jeunes de Solidarité jeunesse demeurent plus longtemps sur le marché du travail que les jeunes qui ont refusé de participer au projet ou à qui le projet n'a pas été proposé.



2. LE MODÈLE SOLIDARITÉ JEUNESSE

Les principaux piliers du modèle Solidarité jeunesse sont l'approche personnalisée et le partenariat. Il faut cependant les situer dans un environnement particulier : la recherche-action. À cet égard, trois éléments étaient intimement associés à la composante recherche-action de Solidarité jeunesse, à savoir : la souplesse administrative, l'innovation et l'évaluation. Ces trois éléments ont conféré à Solidarité jeunesse une dimension évolutive, permettant ainsi au projet de se développer dans un environnement propice à l'innovation.

Souplesse administrative – La volonté de faire évoluer le projet afin de l'adapter aux besoins des jeunes et aux réalités locales et régionales a fait en sorte que certains paramètres de Solidarité jeunesse ont dû être modifiés, en particulier durant la première année de l'expérimentation. Mentionnons à titre d'exemples : la reconnaissance du retour en santé comme indicateur de succès, la possibilité de cesser temporairement la participation au projet et l'assouplissement de la contribution parentale.

Innovation – Était également présente une volonté que les réseaux partenaires participent sur les plans local et régional à la dynamique de la recherche-action. Ces derniers pouvaient promouvoir et expérimenter des initiatives locales pour résoudre des problèmes qu'ils observaient ou encore pour améliorer le fonctionnement de Solidarité jeunesse.

Évaluation – Étant donné que Solidarité jeunesse se déroulait sous forme de recherche-action, l'évaluation a occupé un rôle important dans le projet. De façon générale, on observe que :

- Les personnes participantes sont en majorité de sexe masculin, dans 57,3 % des cas;
- Les participants sont sous-scolarisés dans une proportion de 74,6 %. En effet, ils n'ont pas de diplôme de cinquième secondaire en poche et 35 % d'entre eux n'ont pas fait de troisième secondaire;
- Dans 63 % des cas, les jeunes ne vivent plus chez leurs parents;
- Beaucoup ont été en contact avec le système de protection de la jeunesse;
- Leur expérience de travail est souvent peu significative et intermittente;
- De nombreux jeunes vivent un ou plusieurs des problèmes suivants : surendettement, isolement, démêlés avec la justice, détresse économique et psychosociale, toxicomanie;
- Certains jeunes ont une faible estime de soi et sont incapables de se projeter dans l'avenir.

L'approche personnalisée

Pour faire face à cette problématique complexe, le choix a été de personnaliser le plus possible les services en les adaptant aux besoins des jeunes et à l'environnement qui est le leur. Cette stratégie d'intervention a été désignée par le terme approche personnalisée. Elle se résume ainsi :

- Une intervention adaptée aux besoins des jeunes et qui tient compte de leur environnement;
- Un accompagnement soutenu et continu;
- L'importance de motiver les participants en leur faisant vivre plusieurs expériences positives et des succès répétés;
- La capacité de découvrir le potentiel des jeunes et de permettre à ces derniers de mieux se connaître;
- Des activités concrètes, individuelles et en groupe;
- Une intervention réalisée de concert avec les partenaires locaux visés.

Le partenariat

Le fait de travailler en privilégiant l'approche personnalisée appelle un partenariat local, régional et national. À cet effet, un carrefour ou un attracteur, le comité local de suivi, a été établi entre les organisations partenaires afin de soutenir les jeunes dans la réalisation de leur plan d'action vers l'autonomie. En fait, les comités locaux de suivi sont devenus progressivement des structures stratégiques en matière sociale. Ce type de partenariat exige cependant :

- que les jeunes soient au centre de toute action commune;
- qu'une vision commune et des principes directeurs soient partagés par les membres du comité;
- que les mandats soient clairs et répartis de manière équitable, mais aussi en fonction de la mission et des objectifs poursuivis par chaque partenaire;
- que les membres du comité disposent de suffisamment de temps pour réaliser leurs mandats.

Le partenariat fait aussi appel à la mobilisation, ces éléments étant indissociables. Par la mobilisation, les décideurs ont voulu mettre en mouvement, autour de l'objectif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les acteurs visés dans chaque localité. Il s'agissait de créer un mouvement de solidarité à l'échelle locale pour aider ces jeunes à s'inscrire dans une trajectoire d'insertion réussie.



3. LE FORUM SUR LA RECHERCHE-ACTION SOLIDARITÉ JEUNESSE

Le Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse a réuni quelque 850 personnes issues du milieu de l'emploi et de la solidarité sociale, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, du communautaire et des affaires afin de suggérer des pistes d'action, que voici :

- Créer un statut particulier pour les participants à Solidarité jeunesse, statut qui viendrait clarifier la situation de ces jeunes sur le plan administratif, et inclure certains avantages dont bénéficient les prestataires, à savoir la carte-médicaments, les soins dentaires et les frais de garde.
- Abolir ou assouplir l'aspect de la contribution parentale, puisque plusieurs jeunes peuvent être refusés, malgré des relations conflictuelles ou une rupture permanente avec leur famille.
- Conserver, voire augmenter la marge de manœuvre actuelle relativement à la question de la souplesse administrative, marge qui leur a été octroyée dans le cadre de la recherche-action.
- Élargir le projet aux 21 à 24 ans. L'approche personnalisée s'y prête d'autant mieux que ces jeunes sont souvent plus réceptifs à une mise en action parce que leur maturité est plus grande et qu'ils peuvent apporter un soutien aux plus jeunes du groupe.
- Élargir le partenariat local, considérant la complexité de la problématique des jeunes de Solidarité jeunesse. Ainsi, des liens doivent être tissés avec les CLSC, les centres jeunesse, les centres de la petite enfance, les entreprises et le milieu de l'éducation pour favoriser un accès rapide aux services visés, de même qu'une continuité de services.
- Élargir la composition des comités locaux de suivi et confirmer leur leadership et leur autonomie locale. Le mandat de ces comités serait grandement amélioré par la mise en commun des connaissances sur les ressources du milieu de chaque réseau.
- Accroître la concertation régionale. Les comités régionaux de suivi doivent favoriser les échanges et participer aux activités de mobilisation territoriales.
- Agir en amont de l'assistance-emploi auprès des 16 à 18 ans, qui se retrouvent dans une sorte de trou noir sur le plan des services offerts, faire de la prévention et offrir des activités de sensibilisation au décrochage scolaire.

Bref, la recherche-action a conféré un aspect évolutif au projet, et il faut le maintenir. Les comités locaux de suivi doivent devenir des entités capables de susciter de nouvelles initiatives ou encore d'encourager le palier local à innover.

En quelques mots, les participants au Forum résument ainsi l'approche personnalisée :

***« consolider les acquis et renforcer Solidarité jeunesse
sans fermer le laboratoire des initiatives locales! »***

Pour faire suite aux deux années de partenariat, ils souhaitent en outre

« poursuivre et élargir les efforts ».



4. LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte économique favorable et avec les départs massifs à la retraite prochaine, il faut agir en amont de l'assistance-emploi, encourager la qualification des jeunes et favoriser leur employabilité avant qu'ils arrivent à la sécurité du revenu. Surtout, il faut les remettre en mouvement rapidement.

Milieu de l'emploi

Amener les jeunes qui prennent part à Solidarité jeunesse à occuper un emploi stable et de qualité, en augmentant les possibilités de stages et d'emploi dans chaque localité du Québec.

Milieu de l'éducation

Adapter les approches et les méthodes pédagogiques et expérimenter de nouveaux lieux de formation pour les jeunes de 16 à 24 ans afin que ceux-ci intègrent le marché du travail de façon durable.

Milieu de la santé et des services sociaux

Mettre en place des stratégies locales de réinsertion sociale et professionnelle des jeunes qui fréquentent les services de santé et les centres jeunesse.

Milieu de la famille et de l'enfance

Offrir une place en garderie aux enfants, ce qui donne la chance aux jeunes mères de se qualifier et d'intégrer par la suite le marché du travail.

Le nouvel engagement de solidarité

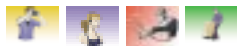
Signé par six ministres du gouvernement du Québec, le *Nouvel engagement de solidarité et de coopération pour une continuité de services aux jeunes* offre un cadre propice pour poursuivre le travail amorcé dans la phase de recherche-action de Solidarité jeunesse.

Ce nouvel engagement de solidarité a pour objectif de mettre en commun des programmes et des services de retour aux études, de soutien familial, de soutien des jeunes en centre jeunesse, de remise en santé, d'accompagnement de grossesse et d'employabilité autour d'un objectif qui n'est pas ministériel, mais bien gouvernemental : l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté de moins de 25 ans.

Cet engagement exprime aussi la volonté des ministres et des ministères de coopérer dans un premier temps au succès de Solidarité jeunesse et de ses projets satellites (Ma place au soleil, projet Espoir, Qualification des jeunes et le projet destiné aux jeunes de la communauté noire anglophone) ainsi qu'à l'élaboration, pour avril 2003, d'une nouvelle offre de services visant :

- l'intégration rapide des jeunes de 18 à 24 ans au marché du travail dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- la qualification des jeunes décrocheuses et décrocheurs de 16 à 24 ans afin de leur offrir des services de formation adaptés qui ont pour but de parfaire la formation de base dans le cadre du Plan d'action de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Cette nouvelle offre de service s'appuiera sur les partenariats locaux déjà mis en place dans le cadre du projet Solidarité jeunesse (Emploi-Québec, Sécurité du revenu, Réseau des Carrefour Jeunesse-Emploi). Les composantes locales des secteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux et de la jeunesse viendraient renforcer ces partenariats locaux.



CONCLUSION

En conclusion, la phase II de Solidarité jeunesse qui débutera au printemps 2003 devra privilégier le plus possible les localités, tandis que les changements à venir pour Solidarité jeunesse devront respecter un principe fondamental :

les jeunes doivent demeurer au centre du projet!